



## CONTROLE ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE JEUX

SYSTEMES-PLUS – 17 rue des Ferrettes – 21410 Mâlain – n° SIRET : 48857660400018

[www.controle-aire-jeux-equipement-sportif.fr](http://www.controle-aire-jeux-equipement-sportif.fr)

### Qui sommes-nous ?

Systèmes Plus est une entreprise qui a pour activité :

- Le contrôle obligatoire des jeux, aires de jeux et équipements sportifs ;
- La maintenance des jeux, aires de jeux et équipements sportifs ;
- La fourniture de pièces de rechange ;
- Le conseil pour la mise à niveau documentaire des installations ;

### Nos compétences :

**Depuis sa création, SYSTEMES-PLUS est intervenue auprès de plus de 450 collectivités différentes pour :**

les communes, les regroupements de communes (communautés, SIVOS,...), les établissements scolaires publics et privés, les campings privés ou publics, les hôtels, les gendarmeries, les centres de secours, les instituts médicaux éducatifs, les établissements de santé (hôpital, centre de rééducation,...), les centres de vacances, les centres d'hébergements, les associations, les restaurants,...

### Nos moyens d'intervention :

- Camionnette équipée d'outillage et de matériels d'essais ;
- Gabarits de contrôle EN 1176 pour jeux ;
- Dynamomètre numérique ;
- Mesureur d'épaisseur par ultrasons ;
- Produits de ressuage ;
- Matériels de signalisation.



## Que proposons nous ?

Nous réalisons des missions de :

### Contrôle d'équipements :

- Evaluation des équipements (buts, jeux, appareils de musculation et de fitness, skate parc,...) avec rapport de contrôle associé et proposition de solutions de réparation.

### Maintenance :

- Entretien et remise en état des équipements ;
- Fourniture des pièces de rechanges courantes et spécifiques pour :
  - Jeux ;
  - Buts ;
  - Skate parc ;
  - Equipements sportifs de proximité ;
  - Equipements éducatifs et de motricité ;
  - Parcours de santé...



### Conseil :

Mise à niveau de la documentation répondant aux obligations du propriétaire (art .3 du décret 96-1136 pour les jeux et art.R.322-25 du code du sport pour les équipements de sport) :

- Plan d'inspection ;
- Plan de maintenance ;
- Plan d'implantation ;
- Notice de montage ;
- Notice d'entretien ;
- Main courante / registre.



### Formation :

- Information du personnel chargé du contrôle de routine et de la maintenance.

Plus d'informations et demande de devis, cliquez sur :  
[www.controle-aire-jeux-equipement-sportif.fr](http://www.controle-aire-jeux-equipement-sportif.fr)

